

L'affaire Mahé : questions de fond

La justice française jugera en novembre 2012 des soldats de l'opération Licorne pour la mort en 2005 d'un « coupeur de route » (comprendre un multi-criminel). L'État français a pris l'initiative de poursuivre ses propres militaires dans l'exercice de leur mission de rétablissement de la paix en Côte d'Ivoire alors que, parallèlement, rien n'est fait pour rechercher la vérité après la mort de 9 militaires tués à Bouaké.

- *Pourquoi s'intéresser à Firmin Mahé et pas aux soldats français morts en Côte d'Ivoire ou à ceux égorgés en Afghanistan ?*
- *Pourquoi un procès 7 ans après les faits ?*
- *Pourquoi – si tant est que ce soit à la justice d'en juger - toute la chaîne hiérarchique n'est-elle pas présente ?*
- *Comment accepter la défaillance du politique qui décide de l'engagement des armées et ne veut pas assumer la responsabilité des résultats ni protéger ses militaires lorsque ceux-ci doivent faire face aux réalités des situations de guerre ?*
- *Que recherche l'Etat Français ?*

1/ Rappel des faits

- **Les missions** confiées au contingent militaire français de l'opération Licorne incluent des missions de maintien de l'ordre ; la protection des libertés fondamentales a ainsi fait l'objet de nombreuses actions dont un certain nombre d'arrestations ; c'est dans ce cadre que Firmin Mahé (bandit de grand chemin activement recherché pour une dizaine de meurtres, plusieurs viols et vols) est identifié et interpellé en **mai 2005** ; appréhendé par les soldats français et sur ordre du général, il est rapatrié vers le nord, et meurt étouffé lors de son transfert.
- **L'affaire** éclate en octobre 2005 (dénonciation d'un ancien subalterne qui avait décidé de se venger à cause d'une notation qu'il avait mal acceptée) – la ministre de la défense, sans attendre les résultats d'une enquête interne, prend des mesures extrêmes de suspension pour 2 généraux et 1 colonel, et demande l'ouverture d'une procédure pénale de « droit commun » (procédure pour homicide et complicité d'homicide). Ces deux actions et la campagne médiatique qui les accompagnent génèrent des troubles profonds au sein de l'armée, des associations d'anciens combattants et de l'opinion publique et conduisent à fragiliser la crédibilité du ministre et des grands chefs militaires considérés comme auteurs d'une forfaiture. La fragilité de la mission réelle de l'armée, et les mauvaises relations avec la Côte d'Ivoire ont sans doute plus joué que les faits eux-même puisqu'à ce moment, l'enquête n'a toujours pas eu lieu.

- **L'instruction** qui a duré 6 ans a de façon surprenante exempté le général Poncet de ses responsabilités pour ne retenir que celles des militaires sous ses ordres. Le procès en assise est prévu en novembre 2012.

2/ Rappel du contexte :

- **La fragilité de la légitimité de l'intervention française** en Côte d'Ivoire : éviter un Rwanda bis a sans doute autant compté qu'une inimitié politique entre les présidents Chirac et Gbagbo. Sur ces bases, les objectifs politiques et militaires de l'action militaire n'ont jamais été clairs.
- **Le bombardement de Bouaké** (9 soldats français tués, 30 blessés) **et les événements de novembre 2004** (exactions + fuite de 8 000 ressortissants français) ont mis en relief 6 mois avant l'arrestation de F.Mahé la fragilité de la situation et du mandat militaire autant que l'hostilité du clan Gbagbo envers la France – celui-ci ne se cachait pas de mener une 2^e guerre de décolonisation. La France était devenue indésirable. Les missions et les objectifs initiaux de l'engagement de l'armée française se révèlent alors inadaptés à la situation réelle sur le terrain.

3/ Les problématiques :

La question de fond qui se pose est à la fois d'ordre politique et moral. Elle recouvre deux problématiques différentes qui entoureront le procès de l'affaire MAHE.

3.1 / La justice de la justice : une justice à 2 vitesses, une justice à sens unique

3.1.1 / Tandis que l'action judiciaire sur l'affaire MAHE a été facilitée par les autorités politiques Française et Ivoirienne, l'instruction sur le **bombardement de BOUAKE** est toujours au point mort, et la justice de Côte d'Ivoire a refusé aux juges français d'enquêter à Abidjan sur les **violences faites aux ressortissants français** lors des événements de novembre 2004 ;

→ Un problème moral d'égalité et de symétrie de la justice est posé

3.1.2 / Tandis que la mort des soldats français en opération n'est pas justiciable – *c'est la guerre* – toute blessure ou mort causée par les troupes françaises fait l'objet au minimum d'une enquête, le plus souvent de l'ouverture d'une procédure judiciaire.

- En Afghanistan des soldats français ont été égorgés par les Talibans sans qu'aucune procédure judiciaire n'ait semble-t-il été déclenchée,
- sur ce même théâtre, on ne compte plus les soldats français tués lors d'attentats par bombe sans qu'aucune plainte n'ait été déposée par la France,
- Bouaké : pour 'donner le change', ce n'est qu'un mois et demi après le bombardement que la France a déposé plainte, après avoir relâché les pilotes ukrainiens, arrêtés par les autorités togolaises.

→ Cette injustice génère un malaise grandissant chez les militaires. Après avoir été les derniers citoyens français à obtenir le droit de vote, sont-ils les derniers à avoir droit à la justice ?

3.2/ La protection par le pouvoir politique des militaires – et pas seulement des chefs militaires :

Avec une action judiciaire qui va jusqu'à son terme, le procès sera l'occasion de définir les responsabilités du pouvoir politique ;

- la responsabilité de confier des missions de maintien de l'ordre à des militaires, qui n'en ont ni la formation, ni les moyens s'ajoute ici à la responsabilité politique (accords de Marcoussis) de créer une police de l'ONU sans arme ni mandat d'OPJ.
- Le dimensionnement des moyens : 800 hommes sur un territoire grand comme 40 départements français reflète une autre dimension de cette responsabilité. Au Kosovo (2 à 3 départements français), 40 000 hommes assuraient ces mêmes missions. → le problème de la disjonction de la mission et des moyens qui est posée.
- des responsabilités aujourd'hui inconnues du grand public apparaîtront :
 - **les opérations parallèles de cession d'armes aux forces armées des forces nouvelles** (FAFN) par les services secrets français,
 - le fait que **la communication très anti-française voire anti-armée française** du président Gbagbo a été effectuée par des sociétés françaises, provoquant la haine de l'opinion ivoirienne contre les militaires français afin de les isoler,
 - Le fait que **la ministre de la défense a initié l'affaire Mahé et couvert les 30 à 40 morts** – femmes et enfants – tués dans des conditions alors aussi peu conformes au droit, à GUIGLO notamment, par les soldats de la force Licorne tandis qu'ils ralliaient Abidjan pour renforcer le dispositif lors des événements de novembre 2004 (cf. rapport d'amnesty international).

- Plus génériquement, la protection des soldats ne peut venir que du pouvoir politique : symétriquement à la mort acceptée, l'une des facettes de leur métier est d'exécuter des ordres, y compris ceux qui visent à éliminer par les armes tout adversaire à la mission reçue ou tout individu qualifié comme tel par le pouvoir en place. Sans protection, ils sont des criminels en puissance. Une **vérité historique en témoign**e : toutes les dernières opérations de maintien et de rétablissement de la paix se sont traduites par la mise en cause et en examen de militaires – Ouvéa, le Rwanda, le Kosovo, et la Côte d'Ivoire aujourd'hui. obéir aux ordres et consentir à l'ultime sacrifice ne peuvent aller de pair avec l'incertitude de la protection des politiques

→ L'image et la responsabilité du pouvoir politique sont en cause

CONTACT POUR LA PRESSE

- Porte Parole pour la presse : Georges.Gallet@eric-burgaud.fr
- Rubrique **presse** sur le site pour accès aux documents et suivi du procès.
- Compte Twitter de l'Association : [@AssoEricBurgaud](https://twitter.com/AssoEricBurgaud)
- Pour suivre l'Association sur Twitter, cliquez [ici](#) , pour recevoir l'infolettre c'est [ici](#).

Site internet de l'Association :

<https://www.eric-burgaud.fr/>

eric-burgaud.fr
Quel soutien de la France pour ses militaires ?

L'association des amis d'Eric Burgaud donne la parole à la vérité

Accueil | Eric Burgaud | Côte-d'Ivoire | Affaire Mahé | Actualités | L'association

Vous êtes ici : Accueil > Accueil

Site internet de l'association de soutien d'Eric Burgaud

Le 27 novembre 2012 va s'ouvrir à la Cour d'assises du Palais de Justice de Paris, sept ans après les faits, le procès de « l'affaire Mahé » où 4 militaires français, dont le colonel **Eric BURGAUD** dans le cadre de l'opération **Licorne**, en Côte-d'Ivoire sous le commandement du général Poncet, sont inculpés pour la mort en mai 2005 d'un coupeur de route ivoirien, Firmin Mahé. L'affaire a pour cadre la **guerre civile de Côte-d'Ivoire** étalée sur plusieurs années et l'intervention de la France dans ce conflit.

Une association de soutien a été créée en 2005 pour mobiliser l'attention du public et des médias au travers de ce site internet. En décidant de **soutenir l'association**, vous apportez votre soutien à Eric et vous contribuez à faire reconnaître la vérité dans cette affaire.

Dans le secret des forces spéciales françaises

Vendredi 23 novembre 2012

Extrait Le Figaro, 12/11/2012 :

La crise économique n'est pas le seul danger qui menace les forces spéciales. L'autre porte un nom abrupt à prononcer : « la **judiciarisation** », c'est à dire la soumission progressive de la société militaire au droit, qui affecte l'efficacité et les actions des forces spéciales.

Comme le rappelle leur patron, le général Gomar : « *Notre liberté d'action est fondamentale. Au sein des forces spéciales, la prise de risque est indispensable. Elle apparaît peu compatible avec l'évolution du droit. Nous appelons de nos vœux une prise en compte de ces réalités au niveau juridique.* »

Sur ce sujet, le chef d'état-major, l'amiral Guillaud, aime citer de Gaulle : « *Dans les forces spéciales, disait-il, il n'y a qu'une seule doctrine qui vaille, celle que dictent les circonstances.* »

Copyright © 2012 | [Infos Légales](#)

Actualités

- > 23/11/2012
Dans le secret des forces spéciales françaises
- > 20/11/2012
FRCI Côte-d'Ivoire - Violation des droits humains
- > 06/11/2012
Côte d'Ivoire : découverte de fosses communes
- > 22/10/2012
Afghanistan : blessures d'après-guerre

Faire un don

POUR FAIRE UN DON

cliquez ici

Liens

Suivre @AssoEricBurgaud

Email de contact:

Contact.association@eric-burgaud.fr